
Programme de Formation

BPJEPS ES Activités de motonautisme et disciplines associées RNCP41638

Organisation

Durée : 616 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

- Demandeur d'emploi
- Apprenants en alternance:
Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans et contrat de professionnalisation
- Salariés
- Demandeur d'emploi en reconversion professionnelle
- Entrepreneurs individuels



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation individualisée le stagiaire sera capable :

- Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation- de mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de motonautisme et des disciplines associées dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Positionnement :

Une partie individualisée pourra être déterminée en fonction de l'appréciation des formateurs et de l'expérience professionnelle et/ou de formation du participant. Cela consistera soit en un approfondissement du programme, soit en une mise à niveau partielle pour tout ou partie du groupe des stagiaires. Les contenus d'individualisation sont spécifiques à l'organisme de formation.



Description

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de



l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.

- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.
- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.
- Définir les finalités d'un cycle de séances en motonautisme et disciplines associées, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances en motonautisme et disciplines associées, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, de l'environnement de pratique et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages.
- Assurer une veille liée à l'évolution des pratiques et de la réglementation du motonautisme et des disciplines associées, en s'informant auprès de sources fiables, afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire dédié.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance en motonautisme et disciplines associées, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celle des pratiquants et des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et d'atteindre les objectifs de séance.
- Vérifier l'état de l'environnement de pratique et des matériels nécessaires à la réalisation d'une séance en motonautisme et disciplines associées, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de repérer les risques avant la séance et intervenir le cas échéant.
- Accueillir les pratiquants à une séance en motonautisme et disciplines associées, en en présentant les objectifs et modalités de déroulement afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Présenter les règles, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance en motonautisme et disciplines associées, notamment celles liées au partage des lieux de pratique et à la présence de tiers et/ou de véhicules sur les lieux de pratique et en adaptant les consignes transmises, selon les pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants.
- Conduire une séance en motonautisme et disciplines associées, en s'appuyant sur les techniques et situations pédagogiques prévues, et en les adaptant selon l'environnement de pratique, les réalisations, les réactions et les interactions des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.

- Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance en motonautisme et disciplines associées, en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'intervenir en cas de situation accidentogène et/ou d'accident.
- Analyser les situations observées lors de la séance en motonautisme et disciplines associées, en s'appuyant sur les informations recueillies lors de son déroulement, afin d'adapter les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances en motonautisme et disciplines associées, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en s'appuyant sur les résultats obtenus, afin de rendre compte aux parties prenantes et faire évoluer ses pratiques.

Prérequis

Certificat médical (modèle vierge fourni)

Permis bateau

Diplôme du PSC1 ou équivalent

Attestation de 100 mètres en natation complétée par un MNS (modèle vierge fourni)

Satisfaire aux tests d'exigences préalables de la mention



Modalités pédagogiques

Le mode de fonctionnement est axé sur une alternance de contenus théoriques et de mises en situations pratiques.

Les modalités pédagogiques utilisés sont diversifiés selon les objectifs visés



Moyens et supports pédagogiques

L'EMSAT utilise plateforme e-learning permettant les classes virtuelles, le suivis individualisés des apprenants, la mise en place de QUIZZ, d'évaluation

Abonnements à des revues professionnelles (O.T, management, journal de l'animation...)

Tout apprenant a accès à un DRIVE en lien avec sa formation avec mise à disposition des ressources pédagogiques, des contenus de cours, les corrections des évaluations...



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation sont les suivantes:

BC1 : Soutenance d'un projet d'animation

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum, explicitant la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 1 (BC1). L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes maximum.

BC2 : Soutenance de deux actions de valorisation d'activité ou de projet

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en oeuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 2 (BC2). L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes maximum.

BC3 : Mise en situation pédagogique

1. Un entretien à partir de la production d'un document relatif à deux cycles de séances :
Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document relatif à la conception de deux cycles de trois séances minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du motonautisme ou de l'une des disciplines associées effectivement réalisées dans sa structure d'alternance pédagogique :

- l'un portant sur la découverte ou l'initiation au VNM à selle, dans un objectif de randonnée, pour un public de quatre pratiquants minimum à six pratiquants maximum ;
- l'autre portant, au choix du candidat, sur la découverte, l'initiation ou l'apprentissage de l'un des supports suivants pour un public d'au moins un pratiquant : VNM à bras, PNM, ESH ou bateau à moteur, dans un objectif de découverte de la discipline et des enjeux sécuritaires associés ou de progression technique en sécurité.

Le document contient les éléments ayant permis d'orienter les choix du candidat dans la conception des séances de chaque cycle : caractéristiques des différents types de publics visés (public qui n'a jamais eu accès à la pratique et/ou ayant eu une première expérience de pratique et/ou ayant l'expérience de la pratique du motonautisme ou de l'une des disciplines associées), environnement de pratique, supports... Le jour de l'épreuve, le candidat réalise un entretien de trente minutes maximum avec les évaluateurs, dont dix minutes maximum de présentation orale au cours desquelles il évalue et analyse les cycles proposés notamment au regard de l'expérience vécue sur les séances effectivement réalisées. Cette présentation peut être accompagnée d'un support. Cette présentation est suivie d'un échange avec les évaluateurs permettant au candidat de justifier sa démarche de conception de séances et sa capacité à l'adapter à des variables différentes : environnement de pratique, nombre de pratiquants, caractéristiques du public... L'échange permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche sécuritaire et inclusive des différents publics dans la conception de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage du motonautisme ou de l'une de ses disciplines associées.

2. Une mise en situation professionnelle au sein de l'organisme de formation :

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, l'organisme de formation transmet au candidat les informations nécessaires à la conception et à la conduite d'une séance de découverte du motonautisme et des disciplines associées sur le support VNM à selle : caractéristiques du public, environnement de pratique, matériel à disposition, durée de la séance...

Le jour de l'épreuve, le candidat transmet aux évaluateurs, pour information, le document support de la séance. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Le candidat dispose de vingt minutes maximum pour préparer la séance, l'espace et le matériel nécessaires.

Il conduit ensuite la séance, pendant quarante minutes maximum, pour un public de quatre pratiquants minimum à six pratiquants maximum, dont dix minutes maximum de briefing de sécurité.

Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ du motonautisme et des disciplines associées.

L'évaluation de la conduite de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

A l'issue de la séance, le candidat réalise un entretien de quinze minutes maximum avec les évaluateurs

dont cinq minutes maximum de présentation orale relative au bilan de la séance, au cours de laquelle il analyse et argumente ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires et leur adaptation au public, à partir de la conduite de la séance, en mobilisant notamment ses connaissances techniques.

Cette présentation est suivie d'un échange avec les évaluateurs permettant au candidat de justifier sa capacité à adapter sa séance à des situations différentes comme par exemple : objectifs de la séance, public visé, risques liés à la pratique ou l'environnement...

L'échange permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de séances en motonautisme ou l'une des disciplines associées.

Fiche de l'évaluation certificative des prérequis d'accès à la certification du bloc de compétences 3 (BC3) : 3 épreuves

a) Réalisation d'un parcours technique sur le support « VNM » à bras

Le candidat doit valider un test sur un parcours en VNM à bras selon les modalités suivantes:

- les conditions de mer doivent être favorables au déroulement du test
- parcours de six bouées : trois bouées de chaque côté de la ligne médiane espacées chacune de vingt mètres minimum en longueur et disposées à huit mètres minimum de la ligne médiane
- départ et arrivée entre les quatre premières bouées
- dimensions de la zone de départ et d'arrivée : Longueur cinq mètres ; Largeur : trois mètres
- le candidat doit effectuer un slalom aller-retour en contournant la bouée située à l'extrémité du parcours
- il peut contourner la dernière bouée dans le sens de son choix
- un passage de reconnaissance et deux passages autorisés

Critères observables : être debout bras du jet levé, deux changements position pieds, décélération avant le virage et accélération dans le virage, demi-tour, tenir ligne droite, avec une vitesse adaptée.

Les candidats inscrits sur les listes de haut niveau ou pouvant justifier de deux participations à une compétition nationale en jet à bras sont dispensés de ce test.

b) Réalisation d'un parcours technique sur le support « VNM » à selle

Le candidat doit valider un test sur un parcours imposé en VNM à selle selon les modalités suivantes :

- parcours de six bouées : trois bouées de chaque côté de la ligne médiane espacées chacune de vingt mètres minimum en longueur et disposées à huit mètres minimum de la ligne médiane
- le candidat doit effectuer un slalom aller-retour en contournant la bouée située à l'extrémité du parcours
- il peut contourner la dernière bouée dans le sens de son choix
- un passage de reconnaissance et deux passages autorisés
- le test est étalonné par un ouvrier
- le temps limite pour valider le test ne doit pas excéder 120 % du temps de l'ouvrier
- la chute est éliminatoire

Les candidats inscrits sur les listes de haut niveau ou pouvant justifier de deux participations à une compétition nationale en jet à selle sont dispensés de ce test.

c) Démonstration technique de pilotage d'engins tractés

Cette situation permet de tester les capacités techniques de pilotage du candidat, sa capacité à mettre en sécurité les pratiquants accueillis et sa maîtrise du bateau tracteur selon la typologie des engins tractés et les conditions environnementales.

Le candidat doit tracter durant dix minutes maximum deux engins tractés avec deux personnes par engin sur un parcours imposé en effectuant les évolutions suivantes :

- à l'aller, le bateau tracteur part dans le sillage, jusqu'à déjauger. Il effectue quatre traversées de sillage des engins tractés, deux à gauche, deux à droite de manière alternée, suivi d'un demi-tour durant lequel, les engins seront à l'extérieur du sillage du bateau tracteur
- au retour, le bateau effectue quatre traversées de sillage des engins tractés, 2 à gauche 2 à droite de manière alternée. Le bateau ralentit et s'arrête avec les engins tractés dans le sillage

Critères observables :

- l'évolution serpentée du bateau tracteur doit être sans à-coup et la corde de traction toujours tendue
- la vitesse doit être adaptée aux conditions de mer
- les engins tractés devront se situer à l'intérieur du sillage en début et fin de l'évolution.